

Un accompagnement pour ceux
qui s'engagent dans une gestion durable
de leur ressource en eau

L'objectif de la Convention Agriculture et Environnement est de prévenir les pollutions ponctuelles et diffuses en vous accompagnant dans l'évolution de vos pratiques et en vous aidant à maîtriser l'impact de vos activités sur les milieux.

■ INCITER PLUTÔT QUE CONTRAINDRE

Basée sur la contractualisation, cette convention vous propose un accompagnement technique, collectif ou individuel, et vous donne accès, sous certaines conditions, à un accompagnement financier.

■ TROIS DOMAINES D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS

- La gestion des effluents d'élevage
- La gestion des intrants fertilisants
- La gestion des intrants phytosanitaires

■ DIAGNOSTIC, SUIVI TECHNIQUE, FORMATION ET APPUI FINANCIER

Vous aider à identifier les points d'amélioration et à mettre en œuvre vos projets environnementaux, en vous orientant vers les dispositifs d'aides financières aux investissements ou aux pratiques liées à la préservation de la qualité de l'eau, telles sont les actions prioritaires de cette convention.

Démonstrations, expérimentations, diagnostics environnementaux d'exploitations et références techniques mais aussi conseils personnalisés vous sont proposés afin de faciliter l'adaptation de vos exploitations.



Des partenaires engagés à vos côtés



Chambre d'Agriculture des Landes
Cité Galliane - BP 279
40005 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. 05 58 85 45 10



Conseil Général des Landes
Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. 05 58 05 41 46

En partenariat avec



avec l'appui technique de Maisadour, Groupe Euralis, Saga Bouet, Lur Berri, Vivadour et des groupements de producteurs

Convention
Agriculture
Environnement



Les agriculteurs landais
s'engagent



POUR MON EXPLOITATION,
POUR AUJOURD'HUI

ET POUR DEMAIN !



Une convention pour favoriser le développement de notre agriculture en préservant l'environnement

Mise en place pour cinq ans (2002 à 2006), la Convention Agriculture Environnement concrétise la volonté partagée du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture de se mobiliser pour préserver les ressources en eau du département des Landes.

■ SAUVEGARDER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET SÉCURISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

7 200 km de rivières, 100 km de côtes, 108 km² d'étangs, neufs aquifères sollicités pour l'irrigation, l'industrie et le thermalisme, notre département des Landes offrent de multiples richesses en eau et milieux associés. Leur caractère fragile et unique mérite toute notre vigilance !

Certaines ressources en eau potable sont particulièrement exposées. Leur préservation est d'autant plus importante qu'il n'existe pas de ressources de substitution.

■ ALLIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

L'objectif est d'inciter à la modification des pratiques agricoles afin de concilier pérennité des exploitations agricoles et préservation de la qualité de l'eau dans le respect de l'intérêt des tiers et des usagers.

Veiller à la qualité de l'eau, c'est mieux défendre vos intérêts de citoyen et d'agriculteur



■ GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE VOTRE CADRE DE VIE

Consommateurs d'eau potable et utilisateurs des côtes, étangs et rivières landaises comme vos concitoyens, vous êtes, agriculteurs landais, concernés par la préservation de la qualité de l'environnement.

■ PRÉSERVER L'IMAGE DES PRODUITS AGRICOLES LANDAIS

Contribuer à la qualité de la ressource en eau, c'est préserver la bonne image des terroirs qui conditionne la pérennité des filières agricoles de qualité fortement ancrées dans le département.



Des ressources à protéger en priorité



L'ensemble du département est concerné par l'enjeu de préservation de l'eau. Mais trois zones sont particulièrement sensibles et prioritaires afin de sécuriser la ressource en eau potable.

■ TROIS ZONES FRAGILES EN SUD-ADOUR

Il s'agit de trois bassins versants alimentant des nappes d'eau potable :

ARBOUTS, 3 communes, 3600 ha

ORIST, 4 communes, 4000 ha

AUDIGNON, 47 communes, 37000 ha

Zone sensible d'ORIST

- BELUS
- ORIST
- PEY
- SAINT LON LES MINES

Captage syndicat de la Basse Vallée de l'Adour

Zone sensible des ARBOUTS

- HONTANX
- LE HOUGA (32)
- SAINT GEIN

Captage syndicat des Arbouts

Zone sensible d'AUDIGNON

- | | | | | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| - ARBOUCAVE (partie) | - CLASSUN (partie) | - GEAUNE | - MAYLIS (partie) | - PHILONDENX | - SAMADET |
| - AUBAGNAN | - CLEDES | - HAGETMAU | - MIRAMONT SENSACQ | - PIMBO | - SARRAZIET |
| - AUDIGNON | - COUDURES (partie) | - HAURIET | - MONTAUT | - PUYOL CAZALET | - SERRES GASTON |
| - BAHUS SOUBIRAN | - DOAZIT (partie) | - HORSARRIEU (partie) | - MONTSOUE | - SAINT AUBIN (partie) | - SERRESLOUS |
| - BANOS | - DUMES | - LACAJUNTE | - MUGRON | - SAINT LOUBOUER | - SORBETS |
| - BATS TURSAN | - EUGENIE | - LARBEY | - NERBIS | - SAINT SEVER | - TOULOUZETTE |
| - BUANES (partie) | - EYRES MONCUBE | - LAURET | - PAYROS CAZAUTETS | - SAINTE COLOMBE (partie) | - URGONS |
| - CASTELNAU TURSAN | - FARGUES | - MAURIES | - PECORADE | | - VIELLE TURSAN (partie) |

Captage syndicat du Marseillon

■ TROIS RESSOURCES ESSENTIELLES D'EAU POTABLE, NON SUBSTITUABLES ET SANS PROTECTION NATURELLE

Ces trois zones se caractérisent par :

- **La présence de forages fournissant de gros volumes d'eau potable.**

Chacun des trois syndicats distribue annuellement entre 0,75 et 2.4 millions de m³ et alimente entre 23 et 26 communes.

- **L'absence de ressource locale de substitution.**

Les aquifères plus profonds, qui seraient mieux protégés des transferts depuis la surface, sont à une profondeur trop importante pour permettre une exploitation de l'eau potable ou inexistantes sur ces secteurs.

- **La vulnérabilité des aquifères exploités.**

Ceux ci ne disposent pas de protection naturelle (cf schéma) et sont particulièrement exposés aux transferts d'intrants par les eaux superficielles.

- **Un développement important sur ces secteurs des productions végétales et animales.**

